

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 JANVIER 2016

Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre

M. le Président ouvre la séance à 19h38

Il est procédé à l'appel nominal.

Excusés : MM. BERGEN - DELL'OLIVO – Mmes GERADON – KRAMMISCH – MM. LAEREMANS et VAN DER KAA.

Le procès-verbal de la séance du **14 décembre 2015**, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres du Conseil communal conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil communal, unanime, dispense M. le Directeur général ff de la lecture des décisions prises au cours de cette séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Directeur général donne lecture de la correspondance :

Nous avons reçu, sur base de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, un courrier sollicitant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance. Cette demande émane de M. Damien ROBERT et fait l'objet du point 16 bis.

M. DELL'OLIVO et Mme GERADON entrent en séance

SEANCE PUBLIQUE

SECRETARIAT COMMUNAL

1. Acceptation de la démission de Mme Patricia CRAPANZANO de son mandat de conseiller communal.
M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Vérification des pouvoirs et installation d'un conseiller communal suppléant en remplacement de Mme Patricia CRAPANZANO, démissionnaire.
M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
Application de la Loi. Ce point n'appelle pas de vote

3. Modification de l'ordre de préséance des conseillers communaux.
M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
Application de la Loi. Ce point n'appelle pas de vote

4. Modification de la composition des sections préparatoires du conseil communal et remplacement de Mme Patricia CRAPANZANO dans divers organes.
 - a. actualiser la composition des sections préparatoires
M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

 - b. remplacer Mme Patricia CRAPANZANO en qualité de déléguée au sein des organismes où elle représentait le groupe MR-IC
M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Désignation d'un conseiller de l'action sociale en remplacement d'un membre démissionnaire.
M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Prise d'acte du procès-verbal de la réunion du comité de concertation Ville/Centre public d'action sociale du 25 novembre 2015.
M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
Prise d'acte. Ce point n'appelle pas de vote.

SERVICE JURIDIQUE

7. Régie communale autonome ERIGES :
 - a. conclusion du contrat de gestion 2016-2019 ;
M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.

<i>Vote par groupe</i>	MR	CDH	ECOLO	PTB+	PS
	OUI	OUI	OUI	ABST	OUI

La proposition est adoptée par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 2 abstentions, le nombre de votants étant de 35

- b. approbation du plan d'entreprise 2016, contenant les prévisions budgétaires, de la régie communale autonome ERIGES.

Aucune remarque ni objection.

Vote par groupe	MR	CDH	ECOLO	PTB+	PS
	OUI	OUI	OUI	ABST	OUI

La proposition est adoptée par 33 voix "pour", 0 voix "contre", 2 abstentions, le nombre de votants étant de 35

8. Désignation d'un délégué pour représenter la Ville de SERAING au sein de la s.c.r.l. COOPERATIVE D'ETUDE, DE GESTION ET DE PARTICIPATION (COGEP).

M. le Président présente le point.

Intervention de M. ROBERT.

Réponse de M. le Bourgmestre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT

9. Création de huit emplois à mi-temps dans l'enseignement mate(première augmentation de cadre). Ratification.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PATRIMOINE

10. Vente d'un ensemble de parcelles de terrain sis boulevard Pasteur, au lieu-dit "Trou du Lapin" à la s.a. DELBECQ - Révision d'une précédente délibération et arrêt des termes du compromis de vente.

M. le Président présente le point.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Vente d'un ensemble de parcelles de terrain sis boulevard Pasteur, au lieu-dit "Trou du Lapin" à la s.a. AGF MOTOR - Révision d'une précédente délibération et arrêt des termes du compromis de vente.

M. le Président présente le point.

Intervention de M. CULOT.

Réponse de M. le Bourgmestre.

Demande du MR-IC de refaire le point en commission dur le PCA et la problématique du parking , suite à l'extension du Lidl et aux 2 extensions prévues.

Intervention de M. SCIORTINO.

Réponse de M. le Bourgmestre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

12. Convention relative à l'octroi d'une aide exceptionnelle sous forme de prêt d'aide extraordinaire à long terme conclu dans le cadre du fonctionnement du Centre régional d'aide aux communes.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Convention de trésorerie avec l'a.s.b.l. ALPI.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

14. Hébergement pour le site de la Ville pour une période de quatre ans - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des firmes à consulter.

**M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.**

15. Marché de dératisation à réaliser sur le territoire communal durant les années 2016, 2017, 2018 et 2019. Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des firmes à consulter.

**M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.**

16. Réalisation de signalétique et aménagements divers de la cité administrative - Projet 2009/0001 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

**M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
La proposition est adoptée à l'unanimité.**

- 16 bis. Article L 1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Point sollicité par M. Damien ROBERT, conseiller communal PTB+

Objet : « Décision du Conseil d'État sur le remboursement des surloyers indûment perçus par les sociétés de logements et les conséquences pour les locataires concernés à Seraing. »

Présentation du point par M. ROBERT.
Réponse de M. le Président.

Mme KRAMMISCH entre en séance
M. TODARO quitte la séance

Intervention de M. le Président à l'occasion du départ de Mmes Patricia CRAPANZANO et MAAS.

Intervention de M. THIEL

Intervention de M. MAYERESSE.

Intervention de M. ROBERT.

Intervention de Mme ZANELLA sur la problématique du tram.

La séance publique est levée

ADOpte EN SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

LE DIRECTEUR GENERAL ff,

B. ADAM

LE BOURGMESTRE ,

A. MATHOT